CAROLE JUIN

PHOTOGRAPHE FEEL GOOD

Conditions générales de vente de prestations de service à un particulier

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») constituent le socle des relations commerciales entre Carole Juin EI (ci-après « la Photographe »), domiciliée au 2 rue Alexandra David Néel, 93160 Noisy-le-Grand, et immatriculée au RDC de Bobigny sous le numéro SIRET 78852948500021, RC Pro Allianz IARD n° de contrat 61166620, et ses Clients agissant à des fins exclusivement privées (ci-après le « Client »).

Elles ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties dans le cadre de la réservation et la réalisation des prestations de services (aussi appelées « séances »ou « reportage ») telles que présentées sur son site internet : www.carolejuin.fr. Elles s'appliquent à toute réservation passée à distance (téléphone, e-mail, formulaire en ligne)

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux clients particuliers. Elles ne s'appliquent pas aux clients ayant la qualité de professionnel, pour lesquels des conditions spécifiques peuvent être prévues.

Toute commande ou prestation accomplie par la Photographe implique l'adhésion pleine et entière, sans restriction ni réserve, du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client, sauf accord dérogatoire exprès et écrit de la Photographe. Tout autre document que les présentes CGV, et notamment catalogues, prospectus, supports de communication, publicités ou notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle, sauf stipulation expresse contraire dans le contrat de prestation ou le devis accepté par le Client.

Les présentes CGV forment un document contractuel indivisible avec le devis et/ou le contrat de prestation signé(s) ou accepté(s) par le Client. En cas de contradiction entre ces documents, les dispositions du devis et/ou du contrat de prestation prévaudront sur celles des présentes CGV, lesquelles prévalent elles-mêmes sur tout autre document éventuellement communiqué par le Client.

La Photographe se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou du contrat de prestation par le Client.Toute modification ultérieure des CGV ne s'appliquera qu'aux commandes et contrats conclus postérieurement à cette modification.

Article 2 : Processus de réservation - Contrat à distance & Acompte

La réservation d'une prestation photographique se fait exclusivement par e-mail ou téléphone (suivant les informations de contact fournies sur le site internet de la Photographe) ou via l'interface client de la plateforme fotostudio.io.

Pour toute réservation d'une prestation photographique :

- le Client reçoit un devis ou contrat reprenant les informations pratiques (date, lieu, prestations choisies, prix) à signer en ligne via la plateforme fotostudio.io

- le Client s'acquitte d'un versement d'un acompte dont le montant est défini par le plan de paiement établi avec la Photographe

La réservation n'est ferme et définitive qu'après encaissement de l'acompte par la Photographe.

Cet acompte a la nature juridique d'un acompte et non d'arrhes, en conséquence, la commande est ferme et définitive pour les deux parties. Le Client est tenu de payer le solde, et la Photographe de réaliser la prestation, sauf manquement ou force majeure.

A défaut de paiement de l'acompte dans les 7 jours suivants la signature du contrat, la Photographe se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer la date fixée à d'autres clients.

Avant réservation d'une prestation photographique, il incombe au client de s'assurer de la possibilité de réaliser des prises de vue dans le cas où l'événement ou la séance se ferait, à sa demande, dans un lieu privé, et ainsi demander toutes les éventuelles autorisations nécessaires. A défaut la photographe ne pourra être tenue pour responsable et l'acompte versé ne sera pas remboursable.

Article 3 : Prix, Modalités de paiement et Pénalités de retard

3.1. Prix

Les prix sont affichés hors taxe (TVA non applicable art. 293 B du CGI) et dépendent des tarifs applicables à la date de la commande. S'ils sont amenés à varier par la suite, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande.

Des frais de déplacements ou logement pourront être appliqués. Ils seront alors mentionnés et détaillés dans le contrat.

3.2. Modalités de paiement

Les paiements peuvent se faire par virement bancaire ou espèces.

Le Client a la possibilité de payer en deux ou trois fois sans intérêts, ni frais.
Le plan de paiement est détaillé dans le contrat (montant et date d'échéance).

Sur cette base, le montant de l'acompte correspond à 50% ou 35% du montant global de la prestation, arrondi à l'euro le plus près.

Le dernier paiement de la prestation (solde) est exigible avant toute livraison ou mise à disposition des fichiers numériques, et ce, dans un délai de 30 jours suivant la réalisation de la prestation. La facture de solde est émise à l'issue de la réalisation de la prestation de prise de vues. La remise des photographies définitives (lien de téléchargement, galerie en ligne, envoi de fichiers, ou tout autre support numérique) est expressément subordonnée au règlement intégral du prix convenu.

Pour les produits dérivés à partir de la séance (tirages, albums et autres supports) l'intégralité du paiement sera demandée au client à la commande. Conformément à l'article L221-28 3° du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour ces produits, considérés comme étant nettement personnalisés.

3.3. Pénalités de retard

Tout retard de paiement sur les sommes dues par le client par rapport à la date d'échéance mentionnée sur la facture entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, l'application de pénalités de retard.

Ces pénalités sont calculées au taux légal annuel en vigueur, appliqué au montant HT restant dû, au prorata temporis, selon la formule suivante : Pénalités de retard = (montant HT restant dû) × taux légal annuel en vigueur × (nombre de jours de retard / 365)

Les pénalités de retard courent à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, jusqu'au jour du complet paiement des sommes dues.

Indépendamment des pénalités ci-dessus, en cas de retard caractérisé et persistant, la photographe se réserve la possibilité de solliciter, devant le juge compétent, les intérêts au taux légal à compter de la mise en demeure, ainsi que, en cas de mauvaise foi avérée du client et de préjudice distinct, des dommages et intérêts complémentaires conformément à l'article 1231-6 du Code civil.

Article 4 : Bon cadeaux

4.1 Objet du bon cadeau

Le bon cadeau permet au bénéficiaire de réserver une séance photo telle que décrite sur le site de la Photographe au jour de l'achat du bon.

4.2. Achat et paiement

Le bon cadeau est vendu aux particuliers uniquement et doit être réglé en totalité au moment de la commande.
Le paiement du bon cadeau vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.
Le paiement d'un bon cadeau se fait par virement ou espèces.

4.3. Durée de validité & Prolongation

Sauf indication contraire mentionnée sur le bon, le bon cadeau est valable six (6) mois à compter de sa date d'achat.
La date limite d'utilisation figure sur :

- le bon remis au bénéficiaire,
- et la facture remise à l'acheteur

Passé ce délai, le bon est définitivement périmé et ne peut plus être utilisé, ni faire l'objet d'un remboursement, d'un avoir ou d'une contrepartie quelconque, sauf disposition impérative contraire
À titre exceptionnel, le bon cadeau peut faire l'objet d'une prolongation de validité d'une durée de six (6) mois, une seule et unique fois, aux conditions cumulatives suivantes :

- la demande de prolongation doit être formulée par l'acheteur ou le bénéficiaire avant la date d'expiration figurant sur le bon ;
- le bénéficiaire n'a pas déjà bénéficié d'une prolongation antérieure sur ce même bon ;
- le paiement des frais de prolongation fixés forfaitairement à cinquante (50) euros TTC.

Passé la date d'expiration sans demande de prolongation conforme aux conditions ci-dessus, aucune prolongation ne pourra être accordée.
Les frais de prolongation ne sont en aucun cas remboursables, y compris si le bénéficiaire n'utilise finalement pas le bon durant la période prolongée, sauf disposition d'ordre public contraire.

4.4. Modalités d'utilisation - Prise de rendez-vous

Le bénéficiaire est invité à contacter la Photographe dans les meilleurs délais afin de fixer un rendez-vous, en tenant compte des créneaux d'ouverture et des disponibilités restantes avant la date d'expiration du bon.
La réservation de la séance s'effectue dans les mêmes conditions que toute autre séance (modalités de réservation, report, annulation, etc.) telles que précisées dans les présentes CGV. Ces conditions s'appliquent sans distinction que la séance soit réglée directement ou via un bon cadeau.

4.5. Absence de droit de remboursement du bon cadeau

Le bon cadeau constitue un engagement ferme portant sur une prestation déterminée.
Sauf exercice éventuel du droit de rétractation légal, lorsqu'il est applicable au regard de la nature de la vente (notamment en cas de vente à distance dans les conditions prévues par le Code de la consommation) ou disposition impérative contraire, le bon cadeau n'est ni échangeable, ni remboursable.

4.6. Annulation ou report de la séance payée par bon cadeau

En cas d'annulation ou de report de la séance à l'initiative du bénéficiaire, les conditions d'annulation et de report figurant à l'article 5 des présentes CGV s'appliquent. En cas d'annulation de la séance du fait de la Photographe, les mêmes règles que pour les séances payées directement s'appliquent. Le bon cadeau reste alors valable au minimum jusqu'à la nouvelle date proposée, sans frais supplémentaires pour le bénéficiaire.

4.7. Impossibilité d'honorer la prestation imputable à la Photographe

Lorsque le bénéficiaire n'a pas pu utiliser son bon cadeau dans le délai de validité en raison d'une faute imputable à la Photographe (par exemple : absence de créneaux raisonnablement disponibles, annulations répétées de la Photographe sans nouvelle proposition de date), la Photographe proposera, sans frais supplémentaires, soit la réalisation de la séance à une date ultérieure, soit une prolongation de validité adaptée.

Article 5 : Modification de la prestation - Annulation

5.1. Modification de la prestation

Les éventuelles modifications de la réservation demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de la Photographe, que si elles sont notifiées par écrit, 7 jours au moins avant la date prévue de la prestation, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

5.2. Délai de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter du lendemain du jour de la signature du contrat. Toute demande de rétractation effectuée dans le délai imparti entraînera le remboursement de l'acompte. La demande de rétractation devra être faite via un formulaire accessible depuis son espace client.

Le Client renonce expressément à son délai légal de rétractation si la prestation est réalisée avant la fin des 14 jours. Toute demande d'annulation ne pourra alors justifier le remboursement de l'acompte, hors cas de force majeure, et la Photographe se réserve le droit de demander le paiement du solde.

5.3. Annulation à la demande du Client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit (courriel ou courrier recommandé).

En cas d'annulation à l'initiative du Client, hors cas de force majeure dûment justifié :

1. Annulation plus de 30 jours calendaires avant la date prévue de la prestation :

- les sommes versées restent acquises à la Photographe, à titre de dédommagement forfaitaire du préjudice subi (blocage de la date, démarches de préparation, refus éventuels d'autres demandes) ;
- aucun autre montant ne sera réclamé au Client au-delà de cet acompte.

2. Annulation 30 jours calendaires ou moins avant la date prévue de la prestation :

- les sommes versées restent acquises à la Photographe ;
- le solde du prix de la prestation devient immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire correspondant au préjudice subi du fait de l'annulation tardive (impossibilité de reprogrammer la date, manque à gagner sur la période réservée).

Les parties reconnaissent que cette indemnité contractuelle n'a pas un caractère manifestement excessif eu égard à la nature de la prestation, à la durée de réservation du créneau et à la difficulté de rebooker la date en cas d'annulation tardive. Conformément à l'article 1231-5 du Code civil, le juge conserve en toute hypothèse la faculté de modérer une indemnité qui apparaîtrait manifestement excessive.

5.4. Report à la demande du Client

Toute demande de report doit être formulée par écrit et justifiée.
La nouvelle date devra être fixée dans un délai raisonnable de 2 mois maximum suivant la date initiale, hors week-end et selon les disponibilités de la Photographe.

L'acompte déjà versé reste imputé à la nouvelle date et aucun frais supplémentaire ne sera facturé.

Si aucun report n'est possible dans le délai imparti du fait du Client, la Photographe conservera l'acompte à titre de dédommagement, sans qu'aucun autre montant ne soit dû.

5.5 Annulation ou Report à la demande de la Photographe

En cas de maladie, d'empêchement grave ou de force majeure affectant la Photographe et rendant impossible la réalisation de la prestation à la date convenue, celle-ci se réserve le droit d'annuler ou de reporter la séance.

Dans une telle hypothèse, la seule obligation de la Photographe sera de proposer au Client un report de la séance à une date ultérieure, fixée d'un commun accord, dans un délai raisonnable, sur un jour de semaine ou de week-end (hors dimanches et jours fériés), sans aucun frais supplémentaire pour le Client.

Cette annulation ou ce report ne pourra donner lieu, pour le Client, au versement d'aucune indemnité ni dommages et intérêts, la contrepartie principale demeurant l'exécution de la prestation à une date reportée, sauf dans l'hypothèse exceptionnelle où il serait démontré que la Photographe est définitivement dans l'impossibilité d'exécuter la prestation, ou que le Client subirait un préjudice particulier directement imputable à une faute de la Photographe. Dans ce cas, la responsabilité de la Photographe pourra être engagée dans les limites du droit commun.

5.6. Cas de force majeure

Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès d'un parent, ...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée.

En cas de force majeure extérieure aux deux parties (crise sanitaire), la prestation sera reportée sans dommage ni augmentation de prix dans un délai de 6 mois, à compte de la date de fin de la crise. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme annulée et l'acompte ne pourra être remboursé.

Si la prestation ne peut être reportée en raison de sa nature (grossesse ou naissance) l'acompte versé pourra être remboursé ou faire l'objet d'un avoir valable 6 mois sur une autre prestation proposée par la photographe.

5.7. Conditions atmosphériques défavorables

En cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, la Photographe ne pourra être tenue responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande.

En prévision de ces intempéries, la Photographe se réserve le droit de changer le lieu de la séance en proposant des solutions alternatives, couvertes. En cas de refus par le Client, la séance sera reportée à une date ultérieure, dans un délai raisonnable de 2 mois suivant la date initiale, et hors week-end.

Article 6 : Obligations des parties

6.1. Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter le lieu et l'heure fixée du rendez-vous pour la réalisation de la prestation. Tout retard des clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au delà de 30 minutes de retard, la séance sera annulée et l'acompte ne sera pas remboursé.

Dans le cadre de prises de vue dans un lieu privé, le Client s'engage à obtenir toute autorisation d'accès et de prise de vue nécessaire. Il incombe également au Client de réserver, s'il y a lieu, le lieu de la séance et de régler les frais de location qui en découlent.

Le Client s'engage à exécuter avec loyauté et de bonne foi ses obligations envers la Photographe afin que la prestation se déroule dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, le Client s'engage à fournir à la Photographe, en temps utile, tout élément d'information nécessaire au bon déroulement de la prestation.

Les clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants mineurs selon le style photographique qu'ils souhaitent.

Les enfants mineurs présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par le Client, l'enfant ou toute autre personne participant à la séance, ceux-ci devront être remboursés dans leur intégralité.

Pour les séances nouveau-né, les parents devront tout mettre en oeuvre pour prévenir la photographe dans les 48h de la naissance de leur enfant afin de valider de manière officielle la date de la séance. Si les parents préviennent la photographe alors que le bébé est âgé de plus de 10 jours, celle-ci se réserve le droit de remplacer la séance nouveau-né par une séance famille.

6.2. Obligations de la Photographe

La Photographe est tenue à une obligation de moyens. Ainsi la Photographe s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens appropriés pour assurer la bonne exécution de ses obligations, étant entendu qu'elle ne pourra en aucun cas garantir des résultats sur des objectifs dépassant le cadre de ses obligations définies par le présent contrat.

Article 7 : Réalisation de la prestation - Style artistique & Post-traitement

Les photographies et la post-production sont réalisées exclusivement par la Photographe

La Photographe met tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité et au style artistique tels que montrés sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre à la Photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. La Photographe est la seule à décider du post-traitement qu'elle appliquera. Toute demande de style artistique différent pourra être refusé par la Photographe, et ne pourra constituer un motif valable de remboursement. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique de la Photographe.
En conséquence, le Client reconnait que les photographies ne sont pas soumises à un rejet en fonction des goûts du client.

Toute retouche supplémentaire demandée par le client sera acceptée ou non par la photographe qui se réserve le droit de facturer le travail supplémentaire par image avec ajustement du prix de la prestation.

Seules les photographies traitées par la photographes seront exploitables par les deux parties.

Article 8 : Livraison, Support et Conservation des fichiers numériques

La Photographe met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais.

Les photos sélectionnées et retouchées sont envoyées au client via une galerie privée accessible par mot de passe.

La livraison des fichiers numériques se fait sous la forme de fichiers JPEG. Les autres fichiers sont la propriété de la Photographe et ne seront en aucun cas remis au Client.

Les produits dérivés (tirages, album et autres supports) pourront être récupérés au domicile de la photographe ou être livrés chez le client, à la charge de celui-ci. Le délai de livraison sera indiqué au moment de la passation de la commande. La Photographe ne pourra être tenue pour responsable des éventuels retards qui incombent à ses partenaires d'impression.

À compter de leur livraison au Client, les photographies sont conservées et archivées sous leur entière responsabilité. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés (physique et en ligne)

La Photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques remis au Client. Les fichiers restent cependant disponibles pendant 3 mois sur la galerie, et un un an sur les serveurs de la Photographe. Ils pourront alors être renvoyés si nécessaire dans ce délai imparti.

Article 9 : Propriété intellectuelle, IA et Droit à l'image

9.1. Propriété intellectuelle

Les photographies et, plus généralement, toutes créations visuelles réalisées par la Photographe dans le cadre des prestations, constituent des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle. La Photographe reste seule titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (droits moraux et droits patrimoniaux) sur ces œuvres, même lorsque les fichiers numériques sont remis au Client. La remise des fichiers numériques, quel qu'en soit le support, ne constitue jamais une cession de droits d'auteur au profit du Client, au-delà des seuls droits d'utilisation expressément prévus au contrat.

En conséquence, les œuvres livrées ne sont en aucun cas “libres de droit”.

L’usage commercial par le Client des images de sa séance n’est pas autorisé, et doit faire l’objet d’un nouvel accord écrit avec la photographe.

Toute utilisation personnelle d’une photographie, quelle qu’elle soit et quels qu’en soient les usages (publication sur internet, exposition, …) doit mentionner le nom de Carole Juin.

Le client détient les droits d’impression et de reproduction des photos à des fins privées uniquement sauf accord préalable.

9.2. Interdiction de modification des œuvres sans accord écrit

Au titre de son droit moral, la Photographe conserve le droit au respect de l’intégrité de ses œuvres. Sauf autorisation préalable, expresse et écrite de la Photographe, le Client s’interdit d’apporter quelque modification que ce soit aux photographies et vidéos livrées, notamment (sans que cette liste soit limitative) :

- modification des couleurs, tonalités, contrastes,
- ajout de filtres,
- ajout ou suppression d’éléments, montages, collages qui viendrai dénaturer de façon significative l'oeuvre originale
- utilisation de procédés de traitement automatisé, y compris via des outils d’intelligence artificielle générative, ayant pour effet d’altérer l’œuvre originale.

Toute adaptation, transformation ou modification non autorisée constitue une atteinte au droit moral de la Photographe et pourra engendrer, au choix de la Photographe, la cessation de l’exploitation litigieuse, la réparation du préjudice subi et/ou une action en contrefaçon.

9.3. Interdiction d’utilisation des œuvres comme base d’entraînement ou de création par une intelligence artificielle

Le Client s’interdit d’utiliser, directement ou indirectement, les photographies pour entraîner, alimenter ou paramétrer un système d’intelligence artificielle, notamment :

- en les téléversant ou les soumettant à un service d’IA à des fins d’apprentissage, d’optimisation ou de génération d’images ou de vidéos,
- en les utilisant comme modèles, “prompts”, références ou sources d’inspiration directes dans le but de générer de nouvelles images ou vidéos imitant ou dérivant du travail de la Photographe.

Le Client s’interdit en outre toute nouvelle création d’image, de photographie ou de vidéo obtenue au moyen d’une intelligence artificielle et reproduisant ou imitant de manière substantielle le style, la composition ou les éléments caractéristiques des œuvres de la Photographe réalisées dans le cadre de la prestation, sauf accord préalable, exprès et écrit de cette dernière.

Toute utilisation en violation du présent article est susceptible de constituer, selon les cas, une contrefaçon des droits d’auteur de la Photographe et/ou une atteinte à son droit moral, ouvrant droit à toute action utile (mise en demeure, retrait des contenus, demande de dommages et intérêts, etc.)

9.4. Droit à l'image des personnes photographiées

Le Client se réserve le droit d'interdire à la Photographe la diffusion des images à des fins promotionnelles sur lesquelles il est nettement identifiable.

Une autorisation de diffusion sur les différents supports de communication de la Photographe est proposée

avec le contrat. Le Client est libre d'accepter ou non tout ou partie des options de diffusion.

Pour les personnes mineurs, ce consentement incombe aux représentants légaux.

Le refus de droit à l'image n'empêche pas la réalisation de la séance.

Article 10 : Dispositions diverses

10.1 Limite de responsabilité

En cas de défaillance technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation empêchant la photographe de remettre le travail demandé, le Client pourra demander :

- en premier lieu, le report de la séance
- ou en cas de report impossible, le remboursement des sommes versées, sans pour autant donner lieu au versement de dommage et intérêt à quel que titre que ce soit.

En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, ...), le client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation, sans versement de dommage et intérêtes

10.2 Impressions par des tiers

Si le Client fait réaliser des tirages par un tiers non choisi par la Photographe, il est très important de décocher la « retouche automatique » qui est parfois proposée et qui ruinerait le travail de post-traitement réalisé par la Photographe.

La Photographe décline toute responsabilité quant au résultat obtenu dans un laboratoire lambda. Celle-ci ne garantit le résultat que sur les tirages effectués par ses laboratoires partenaires. De même la qualité des fichiers numériques peut ne pas être optimale sur un écran non calibré. La Photographe décline toute responsabilité due à cet effet.

Article 11 : Données à caractère personnel (RGPD)

11.1. Responsable de traitement

Les données personnelles collectées dans le cadre de la vente de prestations de services au client sont traitées par la Photographe en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 dit "RGPD".

Certaines opérations techniques (hébergement, stockage, outil de gestion, solution de paiement, etc.) sont confiées à des prestataires agissant en qualité de sous-traitants au sens du RGPD. La Photographe s'assure que ces sous-traitants présentent des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Pour toute question relative au traitement de ses données personnelles ou pour l'exercice de ses droits, le Client peut contacter la Photographe par e-mail hello@carolejuin.fr ou écrire à l'adresse postale suivante : Carole Juin, 2 rue Alexandra David Néel, 93160 Noisy-le-Grand, en précisant l'objet de sa demande.

11.2. Données collectées

Dans le cadre de la relation contractuelle avec le Client, la Photographe collecte uniquement les données strictement nécessaires à la fourniture des prestations et à la gestion de la relation commerciale, notamment

:

- nom, prénom ;
- coordonnées postales, adresse e-mail, numéro de téléphone ;
- informations relatives à la commande (prestations choisies, date, lieu, modalités) ;
- données de facturation et de paiement (hors données bancaires complètes, qui sont, le cas échéant, traitées par un prestataire de paiement sécurisé).

Le caractère obligatoire ou facultatif des données est signalé lors de la collecte. À défaut de fournir les données obligatoires, la commande pourra ne pas pouvoir être traitée..

11.3. Finalités et bases juridiques des traitements

Les données du client sont traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de la relation précontractuelle et contractuelle (demandes d'informations, devis, exécution des prestations de service, suivi de la relation client, service après-vente) : ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles prises à la demande du client ;
- Facturation, comptabilité, respect des obligations légales et fiscales : ces traitements reposent sur le respect d'une obligation légale ;
- Gestion des réclamations et du contentieux : ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime de la Photographe à assurer la défense de ses droits ;
- Prospection commerciale (newsletter, offres, informations sur les prestations) : ces traitements reposent sur l'intérêt légitime de la Photographe à promouvoir ses services auprès de ses clients ou sur le consentement du Client lorsque celui-ci est requis (notamment pour les prospects n'ayant jamais contracté).

Le Client peut, à tout moment, s'opposer à la réception de messages de prospection en cliquant sur le lien de désinscription figurant dans chaque e-mail ou en écrivant à hello@carolejuin.fr.

11.4. Destination des données

Les données personnelles du Client sont destinées uniquement à la Photographe et, le cas échéant, à ses sous-traitants intervenant pour le compte de la Photographe dans le cadre de l'exécution des prestations (par exemple : hébergeur du site internet, prestataire de paiement en ligne, comptable), tous tenus à une obligation de confidentialité et de sécurité des données.

Les données ne font l'objet d'aucune cession à des tiers à des fins commerciales. Elles ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne, sauf information spécifique contraire fournie au client et mise en place de garanties appropriées.

11.5. Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies, à savoir :

- pour la gestion du contrat : pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis pendant 10 ans à compter de la fin de la relation, en archivage intermédiaire, pour la preuve et la gestion d'éventuels contentieux (durées pouvant notamment être alignées sur la prescription civile et commerciale) ;
- pour la facturation et la comptabilité : pendant une durée de 10 ans au titre des obligations légales ;
- pour la prospection commerciale : pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact émanant du client (commande, demande d'information, clic, etc.), sauf opposition antérieure.

11.6. Droits du client

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le client dispose, dans les conditions prévues par les textes applicables, des droits suivants sur ses données :

- **droit d'accès** (obtenir la confirmation que des données le concernant sont ou ne sont pas traitées, et, lorsqu'elles le sont, accéder auxdites données) ;
- **droit de rectification** (obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes) ;
- **droit d'effacement** (dans certains cas limitativement prévus par les textes) ;
- **droit de limitation** du traitement ;
- **droit d'opposition** au traitement de ses données, notamment en matière de prospection commerciale ;
- **droit à la portabilité** des données qu'il a fournies, lorsque le traitement est fondé sur le consentement ou l'exécution du contrat et effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- **droit de retirer son consentement** à tout moment lorsque le traitement a pour base la collecte de son consentement, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement avant ce retrait.

Le client peut exercer ses droits en adressant une demande écrite, accompagnée d'un justificatif d'identité si nécessaire, par e-mail ou courrier postal.

11.7. Réclamation auprès de la CNIL

Le client est informé qu'il dispose également du **droit d'introduire une réclamation** auprès de l'autorité de contrôle compétente, et notamment en France, auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**, s'il estime que le traitement de ses données personnelles ne respecte pas la réglementation applicable.

Article 12 : Litige - Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et la Photographe, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès de la Photographe). À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de la Photographe dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
http://www.mediateur-consommation-smp.fr
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Article 13 : Loi applicable

Les présentes CGV, ainsi que l'ensemble des relations contractuelles et précontractuelles entre la Photographe et le Client, sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

À défaut de règlement amiable dans le délai ci-dessus, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV et/ou des contrats conclus entre la Photographe et le Client sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se situe le siège social de la Photographe, soit à ce jour le tribunal de commerce de Bobigny.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.